

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Observatoire
12213

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Avenant à la convention signée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du
Pays d'Arles au titre de 2017.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération N°82 du 30 juin 2017, la Commission permanente a attribué à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Pays d'Arles (CCITPA), une subvention de 130 000 € pour la mise en œuvre, en 2017, d'un programme de six actions. La convention de partenariat correspondante a été signée le 18/09/2017. La CCITPA sollicite une nouvelle subvention de 50 000 € pour l'organisation de la manifestation « La Maximus Cup » dédiée à la thématique du e-sport (Compétition de jeux vidéo entre au moins deux joueurs ou équipes de joueurs).

L'objectif de cet évènement est de conforter l'attractivité du Pays d'Arles en positionnant mondialement le territoire sur la compétition numérique qui conjugue innovation, formation, sport et tourisme.

Il se déroulera en plusieurs étapes :

- 4 tournois amateurs se dérouleront entre le 21 octobre et le 18 novembre 2017 dans 4 villes (Saint-Etienne-du-Grès, Graveson, Tarascon, Port-Saint-Louis-du-Rhône).
- Le premier colloque européen sur la thématique se tiendra le 15 décembre 2017 au Palais des congrès d'Arles.
- Les plus importants tournois professionnels en France sur League of Legends et Fifa les 16 et 17 décembre 2017.

Cette subvention accordée à titre exceptionnel sera rattachée au partenariat en cours avec la CCITPA via le projet d'avenant à la convention précitée, annexée au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

